

Explication de votre couverture

À compter du 1^{er} janvier 2018, notre nouvelle solution pour la Suisse entrera en vigueur. Votre couverture santé internationale pour la Suisse est fournie par Allianz Global Assistance (AWP P&C) et par Allianz Worldwide Care et KPT, l'un des assureurs suisses parmi les plus innovants. L'expertise et l'expérience de chaque partenaire vous permettent de bénéficier d'une couverture d'assurance complète en Suisse comme à l'étranger.

Assurances santé internationales pour la Suisse

Votre couverture comprend :

Une couverture de base suisse fournie par KPT



Une couverture santé complémentaire fournie par AWP P&C



L'administration relative aux traitements en dehors de Suisse est fournie par Allianz Worldwide Care

Veuillez consulter le tableau des garanties pour obtenir des informations complètes sur les garanties et les plafonds applicables. Veuillez noter que tous les plafonds des garanties sont exprimés en francs suisses (CHF).

Comment puis-je mettre en place une couverture suisse ?

1. Envoyez une lettre de résiliation à votre assureur suisse actuel afin d'annuler votre couverture de base obligatoire (KVG/LaMal). La lettre doit être reçue par votre assureur actuel au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de novembre - une lettre recommandée vous permettra d'obtenir une preuve d'envoi (pour vous aider, votre pack d'adhésion comprend un modèle de lettre de résiliation que vous pouvez utiliser). Votre assureur accusera réception de cette lettre.
2. Réglez toute prime/franchise ou quote-part due auprès de votre assureur suisse actuel avant de demander le transfert de votre couverture. Le cas contraire, nous ne serons pas en mesure d'activer votre couverture d'assurance santé internationale pour la Suisse au 1^{er} janvier.
3. Remplissez les bulletins d'adhésion que nous vous enverrons avec vos informations et celles de vos ayants droit (le cas échéant). Le bulletin d'adhésion de KPT est pour votre couverture de base suisse et celui d'Allianz pour votre couverture santé complémentaire. Veuillez nous renvoyer les bulletins d'adhésion dûment remplis au plus tard le 10 décembre.
4. Une fois les bulletins d'adhésion dûment remplis en notre possession, nous mettrons en place vos couvertures locale et internationale avec KPT et AWP P&C (veuillez noter que votre couverture d'assurance suisse actuelle sera transférée à KPT et entrera en vigueur le 1^{er} janvier. KPT confirmera votre souscription par e-mail. Cet e-mail comprendra

également vos identifiants pour vous connecter sur leur portail en ligne disponible sur : <https://login.kpt.ch/authentication/KPT/KptNet/login?lang=fr>

N'hésitez pas à contacter le service d'assistance téléphonique d'Allianz Worldwide Care pour toute question :

Assistance téléphonique 24 h/24, 7 j/7 :

+ 353 1 630 1303

E-mail :

client.services@allianzworldwidecare.com

Documents relatifs à la police

Cartes d'assurance santé

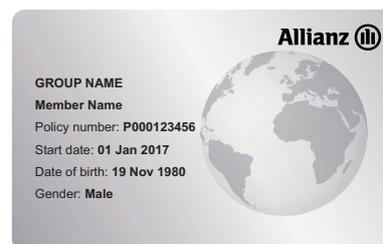
Vous et chacun de vos ayants droit (le cas échéant) recevrez une carte KPT personnalisée à utiliser pour accéder aux soins en Suisse et une carte Allianz Worldwide Care pour accéder aux soins en dehors de Suisse. Nous vous recommandons de toujours avoir ces cartes en votre possession. Ces cartes comprennent toutes les coordonnées essentielles dont vous aurez besoin pour accéder à notre réseau de cliniques et d'hôpitaux.

Carte KPT



1. Le microprocesseur contenant des informations pour les prestataires de santé
2. Le numéro de carte
3. Le numéro SOS en cas d'urgence
4. Le numéro d'identification du répondant
5. Le numéro d'identification personnel
6. La date d'expiration

Carte Allianz Worldwide Care



1. Les informations personnelles sur la face avant de la carte pour permettre aux prestataires de santé d'identifier le patient assuré.
2. Numéro d'urgence et coordonnées du service téléphonique au dos de la carte.

Votre Pack d'adhésion

Lors de la transition vers la couverture d'assurance santé internationale pour la Suisse, vous recevrez un pack d'adhésion de KPT et un pack d'adhésion d'Allianz Worldwide Care. Les documents compris dans chaque pack présentent les garanties et les conditions générales qui s'appliquent à votre couverture d'assurance et doivent être lus conjointement avec votre tableau des garanties, votre police d'assurance et vos cartes d'assurance santé.

Comment fonctionne ma couverture ?

Pour vos besoins en assurance *en Suisse*, votre carte d'assurance KPT vous donnera accès à leur large réseau de prestataires de santé en Suisse. Votre couverture de base suisse et votre couverture d'assurance complémentaire seront gérées par KPT en Suisse. Veuillez consulter votre pack d'adhésion KPT pour obtenir des informations sur l'accès aux soins et la procédure de demande de remboursement.

Pour vos besoins en assurance en dehors de Suisse, la carte Allianz Worldwide Care vous permet un accès mondial aux soins dans la limite de votre zone géographique de couverture. Bien que vous ne soyez pas limité aux prestataires de santé figurant dans notre annuaire, nous vous proposons cet outil pour vous aider à trouver des prestataires de santé www.allianzworldwidecare.com/members. Pour accéder aux soins à l'étranger, présentez simplement votre carte Allianz Worldwide Care à votre prestataire de santé et suivez la procédure pour recevoir des soins indiquée dans votre pack d'adhésion Allianz Worldwide Care. Les conditions générales de votre couverture sont également disponibles ici :

Franchise et quote-part

Selon la loi suisse, chaque personne assurée est soumise à une franchise et une quote-part dans le cadre de la couverture santé obligatoire. Pour plus d'informations, veuillez consulter votre pack d'adhésion KPT.

Afin que nous puissions effectuer le remboursement des frais médicaux que vous avez déjà réglés, et que nous appliquions les franchises et quotes-parts obligatoires, vous devez remplir et nous retourner le formulaire d'autorisation de prélèvement que nous vous enverrons. Veuillez noter que les paiements seront uniquement effectués sur des comptes bancaires suisses.

Coordonnées du service téléphonique

En Suisse :

Pour toute question d'ordre général ou concernant une demande de remboursement pour des soins en Suisse, les affiliés peuvent contacter le service téléphonique local de KPT à Berne :

Par téléphone : + 41 (0)58 310 98 25
Fax : + 41 (0)58 310 88 25
E-mail : awc.member@kpt.ch
Adresse : KPT/CPT, Team International 2, Postfach, CH-3001 Bern

Hors de Suisse :

Pour toute question d'ordre général ou concernant une demande de remboursement pour des soins hors de Suisse, les affiliés peuvent contacter le service d'assistance d'Allianz Worldwide Care :

Assistance téléphonique 24 h/24, 7 j/7 : + 353 1 630 1303
E-mail : client.services@allianzworldwidecare.com
Fax : + 353 1 630 1306
Adresse : Allianz Worldwide Care, 15 Joyce Way, Park West Business Campus, Nangor Road, Dublin 12, Irlande

Le souscripteur de votre assurance VVG est AWP P&C S.A, Saint-Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse), la succursale suisse d'AWP P&C S.A, Saint-Ouen, France, une société anonyme régie par le code des assurances. No. 519 490 080 RCS Paris. Succursale suisse enregistrée à Zürich. No.:CHE-115.393.016, adresse : Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen.

KPT Krankenkasse AG, Wankdorfallee 3, CH-3000 Bern 22, registered BAG Nr. 376, fournit des services d'administration en Suisse.

AWP Health & Life SA, agissant par l'intermédiaire de sa succursale irlandaise, est une société anonyme régie par le code des assurances. No. 401 154 679 RCS Bobigny, France. Succursale irlandaise enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés irlandaises (Irish Companies Registration Office), numéro d'enregistrement : 907619. Adresse : 15 Joyce Way, Park West Business Campus, Nangor Road, Dublin 12, Irlande. AWP Health & Life SA agit en tant que réassureur des polices VVG, fournit des services d'administration et une assistance technique en dehors de la Suisse. AWP Health & Life SA exerce sous la dénomination commerciale d'Allianz Worldwide Care.